



Organisation des
États Américains



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE
20 et 21 février 2014
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.14
CICTE/INF.6/14
25 février 2014
Original: espagnol

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME 2013-2014

(Prononcé par l'ambassadeur Andrés González Díaz, Représentant de la Colombie près l'OEA,
au cours de la cérémonie d'ouverture tenue le 20 février 2014)

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN
CONTRE LE TERRORISME 2013-2014

(Prononcé par l'ambassadeur Andrés González Díaz, Représentant de la Colombie près l'OEA,
au cours de la cérémonie d'ouverture tenue le 20 février 2014)

Monsieur le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États Américains, Albert R Ramdin;

Monsieur l'Ambassadeur Allan Culham, Représentant permanent du Canada et Vice-président du CICTE;

Mesdames et Messieurs les Représentants permanents des États membres de l'OEA;

Mesdames et Messieurs les Représentants suppléants et Délégués des États membres de l'OEA;

Mesdames et Messieurs les Représentants des États observateurs permanents près l'OEA;

Monsieur le Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme des Nations Unies, Jean-Paul Laborde;

Monsieur le Secrétaire exécutif du Comité interaméricain contre le terrorisme, Neil Klopfenstein;

Mesdames et Messieurs et invités spéciaux.

C'est pour moi un plaisir et un honneur, en ma qualité de Président du Comité interaméricain contre le terrorisme, de vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture de la Quatorzième Session ordinaire du Comité.

Cette réunion du CICTE nous offre un scénario idéal pour réitérer notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et pour réaffirmer que ce fléau représente une menace contre les institutions, les libertés démocratiques, les droits humains, la paix et la sécurité. Je suis certain qu'au cours des jours à venir, nous pourrons mener un dialogue qui sera non seulement enrichissant sur le sujet délicat et crucial qui nous occupe, mais qui nous mènera également à un renforcement de cet important Comité de notre Organisation.

Distingués délégués,

Depuis sa création en 1999, le Comité interaméricain contre le terrorisme a été un modèle de coopération multilatérale au sein de notre Continent. Il a joué un rôle important dans la promotion et le développement de la coopération entre les États membres, contribuant à la prévention, à la lutte, à la sanction et à l'élimination du terrorisme dans la région. Nous devons être fiers du fait que, dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, nos tâches ont toujours été exécutées conformément aux principes de la Charte de l'OEA, à la Convention interaméricaine contre le terrorisme et dans le plein respect de la souveraineté des pays, de l'état de droit et du droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit international des droits de la personne et le droit international des réfugiés.

Aujourd'hui, la menace du terrorisme continue d'être réelle et actuelle. Nous avons obtenu des avancées considérables dans la lutte contre ce fléau, en particulier depuis le 11 septembre 2001, une date qui a changé notre monde de façon radicale. Les actes déplorables de cette journée tragique n'ont pas seulement miné les valeurs et principes de tous les États et la démocratie et les libertés de tous les États, mais ils nous ont également é à reconnaître que la lutte contre le terrorisme requérait une approche intégrée et multidimensionnelle qui aurait des effets aux niveaux de coopération les plus étendus possibles dans le but de faire face à cette menace sous toutes ses formes et manifestations.

C'est dans ce cadre, lancé au XXI^e siècle, que les États de la région se sont consacrés à la tâche d'identifier des actions, des mesures, des politiques et stratégies antiterroristes qui pourraient être mises en œuvre au niveau régional, sous-régional et national et qui nous permettraient d'avoir un cadre stratégique et opérationnel commun pour lutter contre la menace mondiale du terrorisme.

Ces efforts ont eu pour résultat en 2002 l'élaboration et la signature de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, laquelle crée le cadre juridico-politique continental dans lequel se retrouvent les bases pour la mise en œuvre d'une stratégie concrète destinée à prévenir, combattre, sanctionner et éliminer le terrorisme par l'élaboration de deux lignes d'action claires: d'un côté, la coopération régionale et transfrontalière et, de l'autre côté, l'éradication du financement du terrorisme. C'est précisément ce thème qui a guidé les efforts du Comité au cours de l'année écoulée, culminant dans le cadre de la Treizième Session ordinaire du CICTE avec l'adoption de la Déclaration intitulée «Renforcement de la coopération transcontinentale pour la lutte contre le financement du terrorisme et le

blanchiment de fonds».

Avec cette Déclaration, les 34 pays membres de l'OEA ont confirmé leur *«engagement de continuer à adopter des mesures pour renforcer les mécanismes de coopération internationale, en particulier à l'échelle continentale, y compris l'application de l'extradition et l'entraide judiciaire, ainsi que l'échange d'information, notamment de nature financière, conformément en conformité avec leur législation interne dans le but d'éviter l'impunité, de mettre fin à la protection ou de la refuser, et de porter en justice ou d'extrader toute personne qui appuie ou facilite le financement, la préparation ou la commission d'actes de terrorisme»*.

De la même manière, tous les représentants des gouvernements réunis ici réaffirment leur engagement pour *«empêcher la circulation de terroristes, de groupes terroristes ou de ceux qui financent le terrorisme au moyen de contrôles efficaces aux frontières et de contrôles de la délivrance de documents d'identité et de voyage et par l'adoption de mesures visant à éviter l'altération illégale et/ou l'utilisation frauduleuse de documents d'identité et de voyage»*.

En dépit des avancées importantes que nous avons déjà réalisées dans le domaine, il reste encore beaucoup à faire en matière d'organisation et de coordination de notre solidarité et coopération, dans le but de bâtir notre sécurité commune comme résultat d'un effort collectif.

C'est compte tenu de cet objectif que le CICTE a pu obtenir une reconnaissance internationale pleinement méritée en tant que modèle de coopération multilatérale effective et efficace. Cette réputation fort louable a pu être gagnée en dépit du fait que le terrorisme a pris de nouvelles proportions et a franchi des limites inimaginables, tant réelles que virtuelles, pour se transformer en une véritable menace pour la paix, la sécurité, les droits de la personne et les libertés individuelles.

L'expérience de mon pays, qui a maintenu pendant des années une lutte agressive contre le terrorisme, m'amène à conclure que c'est là une tâche quotidienne qui doit être exécutée sans relâche. Le danger peut se trouver en tout lieu, chaque jour. C'est pour ça qu'il est nécessaire d'être toujours attentifs et, par-dessus tout, d'avoir autant d'information que possible qui permette de prévenir toute attaque. Dans ce sens, la coopération internationale et l'échange d'information et d'expériences sont des éléments de plus en plus nécessaires.

C'est pour cette raison que nous considérons que le CICTE, en tant que forum naturel pour traiter les questions liées au terrorisme, doit continuer de contribuer à notre but de construire un continent de plus en plus sûr, démocratique et respectueux des droits de la personne. Rappelons que le terrorisme n'est pas un phénomène isolé mais qu'il est mondialisé. Les terroristes ont établi des réseaux qui leur permettent de coordonner leurs attaques et ils tirent profit des avancées de la technologie de l'information et des communications. De même, ils ont des liens avec les réseaux de la criminalité organisée transnationale. Si nous agissons de manière individuelle et ne coopérons, ils gagneront.

Au contraire, en honorant les engagements internationaux et en appliquant les mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme, nous empêcherons les terroristes de continuer à infliger mort et destruction, et nous ferons un pas décisif vers l'élimination de cette menace. Dans ce sens, je réitère que le CICTE est le forum politique adéquat pour proposer des réponses conjointes pour réduire notre vulnérabilité face à ce fléau dans notre Continent. La Colombie estime que le CICTE a fait un grand travail de définition des politiques de lutte contre le terrorisme. Les États membres ont un important acquis politique et juridique pour faire face à cette menace. Il est donc temps de faire un pas de plus. Il est temps de définir des domaines de coopération concrets et de réaliser des programmes ponctuels en la matière.

Le programme de travail que nous avons devant nous nous offre précisément des espaces pour la réflexion et pour un débat productif et constructif dans ce sens, dont les résultats doivent nécessairement bénéficier à tous les États et contribuer au renforcement de nos capacités pour faire face au terrorisme.

Avec cette Quatorzième Session ordinaire, nous mettons fin à une année de travail et en commençons immédiatement une nouvelle. Au terme de cet exercice annuel de la présidence du CICTE, je me permets de proclamer, au nom de la Colombie, notre inébranlable conviction que la paix doit l'emporter sur la terreur, et de réitérer notre engagement de combattre ce fléau sans hésitations et dans un esprit de solidarité.

Je vous suis reconnaissant de l'appui manifesté en faveur de mon administration par les États membres du Comité et le Secrétariat exécutif, et je réaffirme l'engagement de la Colombie de promouvoir pleinement les travaux que nous entreprenons aujourd'hui pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Merci beaucoup.